

Établissement ou service :

Nom de l'assistant de prévention chargé de la tenue du registre :

Le registre de santé et de sécurité au travail doit être mis à la disposition de tous les agents (personnel) et usagers, dans tous les services ou unités quels que soient les effectifs, afin de pouvoir consigner toutes les observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.
Tout agent (ou usager) d'un service ou d'une unité peut inscrire toutes les observations et toutes les suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Date :

Nom et prénom de l'agent/personnel ou de l'utilisateur :

Heure :

Signature :

Observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail:

Les informations mentionnées peuvent être de plusieurs sortes :

- Un risque éventuel observé ou encouru,
 - Un accident ou un incident vu ou vécu,
 - Un dysfonctionnement ou le non fonctionnement d'une installation ou d'un dispositif de sécurité,
 - Toute suggestion relative à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail (éclairage, bruit, environnement général ...).
- Pour toute inscription d'un fait, incident ou accident, les circonstances de leur survenance seront détaillées, en précisant les facteurs matériels et humains ayant concouru à leur réalisation.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

<u>Visa de l'assistant de prévention :</u>	
Date et heure de la prise en compte de l'observation ci-dessus	Signature de l'assistant de prévention :
Date et heure de la transmission de l'observation ci-dessus au chef d'établissement/de service :	

Nom du chef d'établissement/de service

Date :

.....

Signature :

Observations (éventuelles) par le responsable hiérarchique : (Pouvant comprendre, le cas échéant, la ou les solutions envisageables)

.....
.....
.....
.....
.....

Examen par la Commission hygiène et sécurité de l'EPL, du Conseil d'Ecole, Date :
ou du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail compétent:

Observations (éventuelles) de la Commission hygiène et sécurité ou du Conseil d'Ecole :

.....
.....
.....
.....

Observations (éventuelles) du CHSCT compétent :

.....
.....